MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

"BÂTIR ENSEMBLE"

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05**

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, que ;

Le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 21 août 2023, a adopté le règlement 2023-05 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 250 000 $.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce quatrième jour de décembre 2023.

Claudette Aubé

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière- trésorière adjointe

309, 4e Avenue
Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0

Tél.: (418) 469-3120
Téléc.: (418) 469-3358

municipalitest-paul@globetrotter.net
www.stpauldemontminy.com